

**RECUEIL DES CHEUAUCHEES DE
L'ASNE, FAITES A LYON EN 1566 ET
1578; AUGMENTE D'UNE COMPLAINTÉ
INÉDITE DU TEMPS SUR LES MARIS
BATTUS PAR EURS FEMMES**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649451425

Recueil des Cheuachees de L'asne, Faites a Lyon en 1566 Et 1578; Augmente d'une Complainte Inedite du Temps sur les Maris Battus par Eurs Femmes by Various

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

www.triestepublishing.com

VARIOUS

**RECUEIL DES CHEUAUCHEES DE
L'ASNE, FAITES A LYON EN 1566 ET
1578; AUGMENTE D'UNE COMPLAINTE
INEDITE DU TEMPS SUR LES MARIS
BATTUS PAR EURS FEMMES**



Mulieris bona, beatus vir.

Façon-fimile d'un dessin de Pierre Revoil, Directeur de
l'École des Beaux-Arts de Lyon.

RECUEIL
DES
CHEVAUCHEES DE L'ASNE

FAITES A LYON EN 1566 ET 1578

AUGMENTE
D'UNE COMPLAINTE INEDITE DU TEMPS

SUR
LES MARIS BATTUS PAR LEURS FEMMES

PRECEDE
D'UN AVANT-PROPOS
SUR LES FETES POPULAIRES EN FRANCE.



A LYON

CHEZ N. SCHEURING, LIBRAIRE

Rue Boissac, 9

M D C C C L X I I .

~~200. a. 72.~~
285. a. 28.

211-





AVANT-PROPOS.

QUELQUE lamentables que soient les homélies que les prétendus régénérateurs de la Société se complaisent à débiter depuis plus d'un siècle, sur la misérable condition du peuple, au moyen-âge, nos bons aïeux n'engendraient pas mélancolie & ne gémissaient guère plus qu'on ne fait aujourd'hui, sous le poids des charges & de l'oppression que « le bon plaisir féodal & l'omnipotence cléricale » imposaient à la gent taillable & corvéable à merci. » A toutes les époques, & chez toutes les nations civilisées, il y a eu toujours, d'un côté les privilégiés, de l'autre, les déshérités de la fortune; seulement, dans ces temps de barbarie, comme on les appelle, ces derniers s'efforçaient de tirer le meilleur parti possible du fort qui leur était tombé en partage, & cherchaient dans de joyeux ébats l'oubli de l'infériorité sociale à laquelle ils

étaient condamnés, sans convoiter outre mesure, comme cela s'est vu depuis, les richesses & les honneurs que le hasard de la naissance ou d'heureux coups de dés avaient valus à d'autres. De là, cette multitude d'institutions plus ou moins folâtres & badines qui, sous des noms divers, couvrirent la France entière au xv^e & au xvi^e siècle.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des corporations de métiers, qui, bien qu'elles n'eussent qu'un but d'utilité, la protection des individus & l'avancement de l'industrie, ne laissaient pas d'avoir aussi leurs jours d'ébattements; nous dirons seulement quelques mots de ces réunions tumultueuses qui rappelaient par leur licence les fêtes populaires connues chez les anciens sous le nom de *Liberté de décembre*, & présidaient aux réjouissances du genre de celle qui fait la matière de ce petit livre.

La corporation la plus connue, surtout depuis le curieux volume que M. le Président Fabre, de Vienne, a consacré à son histoire (1), était celle de la Bazoche, dont on retrouve les traces dans les annales de toutes nos grandes villes & plus particulièrement de celles où siégeait une cour de justice. La Bazoche avait ses statuts, sa discipline, sa juridiction bien définie, son sceau, & les décisions de ses officiers avaient force de loi pour tous les clercs, ne pouvant être réformées que par arrêt du Parlement. Elle était composée de clercs de procureurs qui, chaque année, élisaient un roi. Cette royauté éphémère était intrônisée avec une grande pompe, ainsi qu'on peut le voir dans la charmante idylle où le Prieur de Saint-Thibaud, Philibert Girinet, nous a laissé la description des fêtes qui suivirent l'élection du roi de la Bazoche à Lyon, en 1545 (2). Ces bazochiens, quoique gens

(1) *Etudes historiques sur les Clercs de la Bazoche*. Paris (Vienne), 1856, in-8°.

(2) *Bucolicorum osterei XXXV* 111. Basilense, 1546. *Philiberti Girineti de Petri Gausseri in pragmatissimum lugdunensium principem electionis idyllion*.

de plume & « fouettant le doffier », comme disent les praticiens lorsqu'ils sont en belle humeur, avaient leurs montres en armes, & affistaient, enseignes déployées, aux cérémonies publiques, aux Entrées & même aux fêtes religieuses. Ils jouissaient de certains privilèges & immunités desquels ils se montraient très-jaloux, lorsqu'on voulait y porter atteinte, & qu'ils ont toujours défendus avec ardeur devant les parlements, sans parler des rixes qui les menaient de temps à autre, l'épée à la main, sur le Pré-aux-Clercs, & des démêlés qu'ils ne manquaient pas d'avoir, le plus souvent après-boire, avec les sergents du Châtelet ou les archers du Prévôt.

Outre la Bazoche, il y avait encore, mais à Paris seulement, une association du même genre, laquelle relevait de la cour des Comptes : c'était le haut & souverain empire de Galilée, dont le chef prenait le titre d'empereur. Rouen & Evreux avaient leur Abbé des Cornards qui intervenait d'office toutes les fois qu'un débat scandaleux éclatait dans un ménage; c'est ce qu'on voit par le cinquante-troisième arrêt ajouté dans l'édition de Paris, 1566, des *Arresta amorum* de Martial d'Auvergne, glossés & commentés par Benoît Court, de Saint-Symphorien-le-Chastel. Valenciennes avait son prince de Plaisance, son prévôt des Coquins, son roi des Porteurs de sacs & sa compagnie de l'Etrille; Lille son roi de l'Epinette & son prince des Fols; Arras son abbé de Lieffe; Douai sa promenade des Jayans; Vienne son roi des *Noircis* (1); Aix son prince d'Amour & sa cour plénière;

(1) Cette fête était célébrée tous les ans le 1^{er} mai; c'était évidemment une réminiscence des superstitions du paganisme. Ce jour-là, l'archevêque, le chapitre, l'abbé de Saint-Pierre & celui de Saint-André-le-Bas désignaient quatre hommes qui devaient se barbouiller de noir de la tête aux pieds, puis parcourir tous les quartiers de la ville dans un état de nudité à peu près complet. Dès l'aube du jour, ces quatre *Noircis* formaient ensemble du palais archiépiscopal, gambadant.

Dijon la Mère folle & son Infanterie dijonnaise dont Etienne Tabourot a dit plaifamment quelque part, je crois, en ses Escraignes, que la devise inscrite sur son étendard, « moult me tarde, » avait donné à ceux de Dijon l'idée de se faire fabricants de moutarde.

On n'en finirait pas si on entreprenait d'enregistrer toutes

gaillardant & exécutant dans les carrefours & les rues les plus fréquentées, des danses grotesques accompagnées de pantomimes souvent peu décentes qui se prolongeaient jusqu'à midi. Après dîner, ils retournaient au palais archiépiscopal où ils trouvaient les garçons boulangers & meuniers armés & à cheval qui les attendaient dans la cour, pour recevoir le Roi des Noircis nommé par l'archevêque. Aussitôt que le roi paraissait, descendant le grand escalier, les Noircis allaient au devant de lui jusqu'à la première marche, là, ils se prosternaient avec toutes les marques du plus profond respect & lui baisaient les pieds, ensuite le roi montait à cheval, revêtu des insignes de sa dignité, & le cortège, précédé des quatre Noircis, défilant gravement un à un, se rendait à l'hôpital de Saint-Paul. Arrivé à la porte, un des gardes de Sa Majesté Noire frappait à l'hois & demandait saint Paul. On lui répondait de l'intérieur : *Il dit ses Heures*. Le garde heurtait une seconde fois, & la même voix lui répondait : *Il monte à cheval*. Enfin, à un troisième appel, la porte s'ouvrait à deux battants, & le portier criait : *Venez le ci tous prest!* Le saint paraissait, monté sur un courtaud, vêtu d'une robe d'ermitte, portant en bandoulière un petit baril contenant une pinte de vin, *unum codalum plenum unius pintarum vini* (dit la rubrique d'un ancien missel, ms. de l'église de Vienne, où cette burlesque chevauchée est décrite par le menu), un pain blanc de la valeur de trois deniers, un jambon ou pied de porc, *unam sibiham porci castram*, & devant lui une coupe de cendres pour les jeter dans les yeux des passants, *unam copam cinerum ad spargendum*. Le Recteur remettait saint Paul entre les mains du Roi qui jurait sur les saints Evangiles de le ramener sain & sauf, & le confiait à la garde de deux de ses soldats, de la vigilance desquels il se portait caution par un acte en la forme voulue que son greffier délivrait au recteur sur sa demande, & *concedere Rex debeat litteram testimoniam per greferium suum* (*). Cela fait, le cortège se remettait en marche dans le même ordre; il allait à l'abbaye de Saint-André-le-Haut prendre la Reine, de l'accoutrement de laquelle l'abbesse était chargée, & la chevauchée continuait jusqu'à la nuit. Cette fête était encore chômée vers le milieu du dix-septième siècle; elle ne fut abolie que sous l'épiscopat de Henri de Villars.

Il y avait à Vienne plus anciennement une coutume non moins extravagante que celle des Noircis : tous les ans, à la fête de la Circoncision & de l'Epiphanie,

(*) Cette pièce a été publiée par l'abbé d'Artigny.